

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2019.

La séance est ouverte à 20 H 30 au LISSIACO à LISSIEU

Rapport moral du Président.

Le président remercie l'assemblée de leur présence et les membres actifs de l'association.

L'année 2018 a été riche en événements, ce sont + de 25 réunions diverses auxquelles les membres actifs de notre association ont bénévolement participé, 7 Newsletters ont été publiées.

A cet égard, je voudrais chaleureusement les remercier pour le travail accompli.

Je remercie également les Présidents d'associations :

Catherine JONCKHEERE (Vivre à Bois dieu)

Armand WEINGERTNER (ADEL)

Pour leurs soutient actif dans notre combat.

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de notre AGO comporte plusieurs points que nous allons aborder avec les orateurs les plus impliqués.

- Résultat de la médiation du projet « XANADU » (Alain)
- Décision du TA suite à la modification du PLU en 2015 (Alain + Jean-Pierre)
- Enquête publique sur le PLU-H (Chantal)
- RV du 27 mars avec le maire et Goudet et 3 associations) (Chantal)
- Rapport financier (Alphonsine)
- Vote et Conclusions (Jean-Pierre)



1. Résultat de la médiation du projet « XANADU »

Pour mémoire, ce projet concernait la construction de 25 maisons sur le champ dit « DUFOURNEL » Chemin de la Dodate/Chemin de Charverly d'une surface de 9 395 m².

Cette médiation diligentée par notre maire aux frais du contribuable a donné les résultats suivants :

Pour faire bref :

La quasi-unanimité des opinions s'est constituée contre le projet avec une centaine d'expressions défavorables pour seulement 2 avis favorables (émis par des membres de la famille propriétaire du terrain dédié à l'opération).

Nous remercions le grand nombre de nos adhérents qui se sont impliqués dans cette médiation. Mais en dépit de cette large participation et du rapport du médiateur défavorable à ce projet, le permis de construire pour 25 maisons dont 8 logements sociaux a été immédiatement déposé en mairie par Alliade fin mars 2018.

Ce permis a été refusé fin juin 2018 mais nous avons découvert qu'une nouvelle demande d'Alliade sur un projet de même nature (25 maisons dont 8 groupées) a été déposée le 21 décembre dernier.

Nous en reparlerons plus loin.

2. Décision du TA suite à la modification du PLU en 2015.

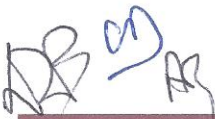
La première action de notre association a été d'engager un recours contre la modification du PLU en 2015.

Après 2 ans de procédure et des reports successifs demandés par la Métropole,

Le TA a rendu son verdict le 21 juin 2018 et jugé **illégal** la modification du PLU 2015.

A cet égard, la Métropole a été condamnée à nous verser un chèque de 1.200 € (Encore nos impôts), maigre remboursement au vu des **12 539.00 €** d'honoraires d'avocat et charges engagés depuis l'origine de notre création.

Cette indemnité est bien loin de rembourser ce que l'on a dû dépenser pour juste faire valoir nos droits, comme vous pourrez le voir « dans les comptes financiers »



A ce sujet je voudrais vous faire vous insurger contre cette pratique municipale qui consiste à ne pas prendre en compte les remarques de ses administrés et les obliger à dépenser 3 fois leur argent pour le même projet :

- Une fois en payant les coûts administratifs de dépôt des projets « procédure normale »
- Une fois en payant avec nos impôts un expert qui relève l'avis quasi unanime de la population « procédure anormale »
- Une autre fois en nous obligeant à attaquer à grands frais les décisions que la municipalité a prise contre l'avis de ses électeurs « procédure anormale »

Mais c'est surtout l'utilité de notre action qui est à retenir.

En effet celle-ci a permis de bloquer les élans de bétonnage que souhaitait notre municipalité avec le retour à l'application du PLU 2011 pour tout nouveau permis.

(Merci Emmanuel de nous avoir alerté et du travail de fond fourni)

Cependant, le combat continu avec le PLU-H.

3. Enquête publique sur le PLU-H.

L'enquête publique sur le PLU H s'est déroulée du 18/04/2018 à 9h jusqu'au 7 juin 2018 à 12H.

2 permanences des commissaires enquêteurs ont eu lieu les 21/04 et 02/05/2018 en mairie de Lissieu.

Nous avons insisté sur la nécessité de s'impliquer dans cette enquête (même si malheureusement certaines enquêtes publiques antérieures n'avaient pas été concluantes) car le PLU H va déterminer le cadre de vie de la commune pour de nombreuses années.

Merci à tous ceux qui se sont mobilisés dans les registres papier, par mail ou lors des 2 permanences en mairie.

Lissieu a été la commune la plus représentée de la Métropole avec 143 contributions

(46 pour mille habitants – LYON 3 pour mille – Limonest 22– La Tour 13 – Saint Cyr 26 – Saint Didier 19 – Dardilly 16).

Nous avons même obtenu une visite du site CHARVERY BOIS DIEU avec les Commissaires enquêteurs.



Les 143 contributions portaient sur 258 observations thématiques.

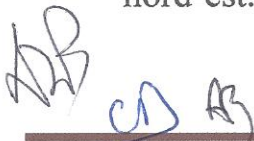
Les rapports d'enquête ont été publiés et voici dans les grandes lignes ce que nous en avons retenu :

- Lissieu fait partie des 3 communes dont l'Etat juge le développement trop important et les capacités d'urbanisation à long terme surévaluées. La commission préconise la suppression d'une zone UA2. C'est donc la zone de la Buchette pourtant proche du centre bourg qui devrait être reclassée en zone A ou N (agricole).
- La remise en cause de la seconde centralité de Bois Dieu Charverly et en conséquence l'urbanisation prévue dans l'OAP N°4
La commission estime que la thèse d'une seconde centralité à Charverly-Bois Dieu, déjà mise en avant dans le PADD du PLU opposable de 2011, ne paraît toujours pas justifiée dans le projet de PLU-H, pour que le secteur soit trop densifié car :
 - * la desserte en transport en commun (bus ou chemin de fer) y reste toujours insuffisante
 - * aucun équipement commercial ou de service supplémentaire n'y a été créé.

La commission demande que, sur le secteur de Charvéry, -Bois Dieu, la zone UCe4b soit limitée au périmètre du hameau ancien, ce secteur étant insuffisamment équipé et peu desservi en transport en commun. **Elle demande que l'Orientation d'aménagement n° 4 « Charvéry » soit modifiée en conséquence.**

- Le secteur de Charvéry-Bois Dieu est couvert par une Orientation d'aménagement et de Programmation **dont l'objectif est le développement harmonieux et équilibré du nouveau quartier**. Les principes d'aménagement identifient notamment **l'enjeu de « respecter les qualités paysagères et naturelles du secteur » en intégrant la dimension végétale dans les projets et en soignant les transitions entre les zones bâties et les zones naturelles ou agricoles.**

La commission demande que l'Orientation d'aménagement et de programmation n° 4 de Charvéry prenne particulièrement en compte les zones de transition entre les zones bâties et les zones agricoles et naturelles situées au nord-est.



- L'Etat alerte globalement sur le développement trop significatif de cette commune **insuffisamment équipée et peu desservie en transports en commun, en particulier sur le secteur Charvéry-Bois Dieu** et la chambre d'agriculture (bureau du 11/12/2017) demande un échancier précis d'ouverture des zones à urbaniser.

Analyse et appréciation de la commission : La Métropole signale que le développement de la commune doit être réalisé sur les secteurs bien desservis en équipements et commerces, près du centre bourg, comme le secteur URm2 en extension nord du bourg et le secteur AURi1a de la Croix Rampeau afin de répondre aux objectifs de production de logements nécessaires au maintien de la population. C'est pourquoi la commission demande la limitation de la zone Uce4 de Charvéry-Bois Dieu au hameau existant. Pour les zones à urbaniser à plus long terme, le développement se fera sur la zone AU2 de Montluzin.

Conclusion : La participation très importante des habitants de Lissieu à l'enquête publique démontre l'intérêt qu'ils attachent à leur cadre de vie et à leur envie de la préserver.

Au vu des rapports, on ne peut que constater que leurs demandes et observations étaient fondées puisqu'elles sont validées pour l'essentiel par les Commissaires Enquêteurs et par les services de l'Etat qui dénoncent une urbanisation trop rapide et l'absence de la 2eme centralité.

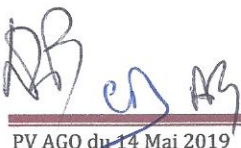
Il n'y a plus qu'à souhaiter que ces préconisations aient été prises en compte et soient validées lors du vote prochain de la Métropole.

4. Compte rendu RDV avec Monsieur le Maire du 27 mars 2019.

Face aux nombreuses inquiétudes et interrogations suscitées par les remarques de la métropole dans le rapport d'Enquête publique, nous avons sollicité, conjointement avec les associations ADEL et ASVBD, un entretien en mairie pour faire le point sur l'avancement de la procédure du PLU H.

Nous remercions vivement Armand WEINGARTNER et Catherine JONCKEER de nous avoir suivis dans cette démarche.

Nous remercions également Monsieur JEANDIN et Monsieur GOUDET d'avoir accepté de nous recevoir rapidement.



Les points évoqués lors de ce RDV :

a) PLU H

Messieurs JEANDIN et GOUDET nous indiquent que :

- les résultats de l'enquête publique sont en cours d'étude par la Métropole et feront l'objet d'un vote courant Mai 2019. Le délai de recours après ce vote sera de 1 mois. Au-delà (soit à compter de mi-juin environ) le PLU H ne sera plus opposable et entrera en application en remplacement du PLU 2011.

- sur les 11 réserves émises lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2018, 10 seraient retenues par la Métropole.

Les demandes faites auprès de la Métropole pour le secteur BOIS DIEU CHARVERY nous ont été présentées sur le plan de zonage initial du PLU H.

Ainsi :

* la zone UCE4b de Bois Dieu/Charverly (75% de densité) devrait être confirmée uniquement sur le vieux hameau, ce qui limiterait les possibilités de densification ; elle a été en revanche réduite à chaque extrémité avec le reclassement en Uri2c et Uri1c (secteur à dominante résidentielle et habitat individuel) (densité 20%) afin d'être en harmonie avec les zonages mitoyens

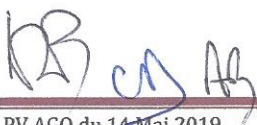
* la zone Uri1b (densité 30%) qui ne concernait plus que le champ « DUFOURNEL » puisque le projet GREEN PARC de NOOVEL'R a été accordé sur les bases du PLU 2011 à 20% serait reclassée en Uri1c (20%)

* Suppression de la zone réservée pour un équipement sportif sur le secteur des Charmilles et reclassement de cette zone en zone agricole.

La tendance est donc plutôt favorable si ces informations sont confirmées lors du vote par la métropole. Mais le jour de notre RDV aucun document opposable n'a pu nous être présenté en confirmation de ces propos. Aussi nous vous donnons ces informations au conditionnel et restons dans l'attente de la publication des documents officiels du PLU H (plan de zonage, OAP N°4 modifiée etc ...)

b) VOIRIE

La métropole propose un aménagement du chemin de Charverly à partir de septembre 2020, ce qui est jugé trop lointain par la municipalité. Des discussions sont en cours pour accélérer cet aménagement : 2 voies de circulation, 1 trottoir et différentes



chicanes sont annoncées pour sécuriser cet axe très fréquenté par les familles pour accompagner leurs enfants à l'école et aujourd'hui très dangereux.

Une réunion avec les riverains devrait être proposée en mai 2019.

Concernant les voies Allée du Château et Chemin des églantiers (élargissement, sens unique) rien n'est décidé pour l'instant. Toutefois le PLU H prévoit l'élargissement du chemin des Eglantiers et du chemin neuf. Nous devons donc rester très vigilants sur le devenir de ces rues.

c) NOUVEAU PROJET ALLIADE sur le champ DUFOURNEL.

Comme nous vous en avons informé dans nos newsletters, nous avons été très surpris de constater qu'un nouveau permis de construire a été déposé le 21 décembre dernier (veille de Noël !!!) par Alliade pour un projet de 25 maisons dont 8 groupées, **malgré que** :

- La médiation de début 2018 sur le projet XANADU de 25 maisons avait conclu à un refus unanime des habitants du quartier
- Le premier PC déposé par Alliade a été refusé fin juin 2018 après la décision du Tribunal Administratif qui imposait un retour aux règles du PLU 2011
- Le plan de zonage du PLU H maintiendrait une densification à 20% sur ce champ.

Nous avons dénombré sur le secteur (en comptant les 12 maisons du programme NOOVEL R) plus de 21 permis de construire récemment délivrés par notre maire. Nous avons donc fait le point avec le Maire sur les capacités d'accueil de l'école de Bois Dieu : sur les 3 classes qui étaient fermées, une a déjà été réouverte. Il en reste donc 2 soit une capacité d'une cinquantaine d'enfants supplémentaires, qui sera vite saturée par les 21 constructions en cours ou à venir très prochainement.

Que fait-on des autres quand on sait qu'il y a un rajeunissement naturel de la population et que de nombreuses divisions de terrains se font logiquement ?

Quid des autres infrastructures périscolaires, même si des travaux sont prévus dans le château de Bois Dieu pour agrandir crèche et restaurant ?

Nous ne comprenons donc toujours pas cet acharnement à vouloir un nombre aussi important de constructions sur ce champ alors qu'il est classé au PLU 2011 actuellement applicable dans une zone « p » **c'est-à-dire protégée**. De plus les commissaires enquêteurs ont souligné la nécessité de préserver dans le futur PLU H la



transition entre les zones bâties et les zones naturelles ou agricoles. Ce qui est le cas de cette parcelle.

Sauf à ce qu'il y ait une motivation directement liée aux propriétaires de ce terrain !!!! D'autant plus que la société NOOVEL R a fait une offre pour 15 maisons ; ce qui est beaucoup plus acceptable et en harmonie avec le secteur.

Nous avons adressé au Maire un courrier en date du 18 février dernier pour lui faire part de notre surprise de voir réapparaître ce projet. Une réponse nous a été faite pour nous dire que le projet serait étudié dans les règles du PLU 2011 en vigueur et en tenant compte de la décision du Tribunal Administratif.

Au jour de notre RDV, il nous a été indiqué que ce PC a fait l'objet de demande de pièces complémentaires.

Depuis un nouveau PC a été déposé mi-avril, soit une décision d'ici mi juillet 2019. Nous suivrons de très près l'évolution de la décision de notre maire et vous tiendrons informés.

d) Pétition nuisances A89

Une pétition a été initiée par l'ADEL pour faire remonter tous les mécontentements des habitants face à l'augmentation des nuisances sonores et atmosphériques depuis l'ouverture de la jonction A6/A89.

Le président de l'ADEL a demandé au Maire si lui et son équipe municipale étaient prêts à soutenir la démarche auprès du préfet et de APRR et démontrer ainsi qu'ils s'impliquaient dans les préoccupations des Lissillois.

Le maire a proposé d'évoquer le sujet au Conseil municipal du 4 Avril 2019. Nous n'avons pas eu de retour mais si des membres de l'ADEL sont ici présents ils peuvent peut-être nous en dire plus.

Conclusion : Même si nous avons été en partie rassurés par les propos du maire qui semble avoir pris en compte certaines de nos demandes au PLU H, nous restons néanmoins inquiets :

- Aucun document officiel ne nous a été présentés pour confirmer ces propos : plan de zonage, OAP modifiée.....
- Pourquoi une telle obstination sur le projet de construction de 25 maisons sur le champ « DUFURNEL » de 9 395 m² malgré un CES de 20% ? 8 logements sociaux y sont prévus (avec probablement des PLAI) alors que la commune n'est pas assujettie à la loi ALLUR et que le nouveau recensement de la population confirme que nous n'avons toujours pas atteint le seuil de 3500 habitants.



5. Rapport financier.

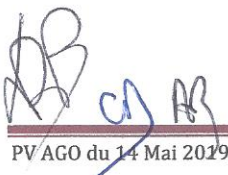
AGO DU 14 mai 2019 - RAPPORT FINANCIER AU 31 03 2019

DEPENSES		RECETTES	
Frais d'avocats (2018)	960,00 €	Cotisations + Dons	2 375,00 €
Commissions bancaires (Carte)	8,00 €		
Abonnement	36,00 €		
Assurances		carpa	1 200,00 €
Divers cartouches encre	129,98 €		
TOTAL	1 133,98 €		3 575,00 €
RESULTAT		+	2 441,02 €

TRESORERIE 2
2019 735,68

Position cpte au 1/04/2019

TRESORERIE
2018 294,66



6. Vote et Conclusions.

Vote.

Il nous appartient maintenant de voter :

- 1. Le Rapport moral du Président.**
- 2. Le compte rendu sur l'Enquête publique sur le PLU-H**
- 3. Le Compte rendu RDV avec le Maire du 27 mars 2019**
- 4. Le Rapport financier.**

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Qui est pour ? L'ensemble des participants lèvent la main.

Le vote est prononcé à l'unanimité.

Conclusions.

Il me revient de faire les conclusions pour action de cette AGO.

J'en ferai deux :

1 - Vous avez constaté le **travail important** accompli par les bénévoles du bureau.
Vous avez aussi constaté que ce travail a apporté des **résultats concrets**.

En effet, sans l'alerte de Emmanuel Binet et cette lutte de 3 ans des bénévoles de notre association, nous aurions aujourd'hui autour du Grand Creux, devant l'école et autour du hameau, des immeubles voulus par notre maire et son conseil. La densité du quartier aurait totalement fait éclater les infrastructures et détérioré le cadre de vie. Même si tout danger n'est pas irrévocablement éloigné, cette situation dramatique a pu être évitée.

Mais à quel prix !!

- 12 539 € de cotisations dépensées juste pour faire valoir nos droits :
- Des journées de travail et de démarches.



Alors, que si nous avions eu des élus responsables et à l'écoute de leurs concitoyens, tout cela aurait pu se faire dans la concertation et la bonne entente. .

2 - trois dangers sont devant nous :

A - Que va t il se passer sur le champ DUFOURNEL? Pourra-t-on le limiter ?
Combien cela va nous coûter ?

B- Le PLU H pourrait être voté sans tenir compte de nos demandes, et il faudra alors, à nouveau et à grands frais, l'attaquer.
Nous serons fixés dans quelques semaines.

C - Les élections municipales s'approchent.
Nous ne sommes pas des gens de politique et voulons nous en démarquer.

Mais il importe de faire venir enfin aux commandes de notre commune des élus proches des habitants et partageant leurs idées. Ce qui n'a pas été le cas pendant ce mandat.

Le maire actuel annonce une liste se reposant sur ses adjoints ; **Rappelez-vous que ces derniers ont soutenu les actions que nous avons combattues, et soyez certains qu'ils continueront.**

Nous appelons donc de nos vœux **d'autres candidats conscients des besoins et souhaits des habitants** pour remplacer les actuels qui ont cherché plus à courir derrière de nouveaux arrivants et se sont contentés de se tenir aux ordres de la métropole ; **au lieu de défendre les intérêts de leurs électeurs.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le Président lève la séance sous des applaudissements.

Le président.


Alain BASSINI

La secrétaire


Chantal DEDENIS

Un membre du CA


Jean- Pierre FAISANT